

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avaient donné pouvoir : BRUGERE Thierry à DENOUVION Victor, TOUILE ET HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie

Était absent : SCHMIDT Franck

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-89 – EXPERIMENTATION D'UN SERVICE VELO PAR LA REGION :
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GARE DE SAINT-JORY**

M. LINARÈS informe le conseil Municipal que la Région a décidé d'expérimenter pour les usagers réguliers des trains régionaux, un service vélo en location longue durée comprenant le vélo, son entretien et son équipement en stationnement sécurisé en gare.

Cette expérimentation débutera en septembre 2025 pour une durée de 21 mois renouvelable une fois 12 mois. Elle est proposée sur deux lignes liO train à forte fréquentation :

- Sète/Montpellier
- Toulouse/Montauban

Des équipements de stationnement sécurisés seront proposés aux testeurs.

Selon la convention proposée, la gare de Saint-Jory, située sur l'axe Toulouse Montauban pourrait accueillir 7 box sécurisés sur 18m² sur la parcelle 0100 section AL à l'entrée de la gare.

Cette convention serait conclue à titre gracieux en raison de l'objectif de service public de mobilité d'intérêt local, ponctuel et limité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet d'expérimentation de ce service Vélo par la Région;

APPROUVE les termes de la Convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent à cette affaire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 OCT. 2025


Le Maire, Victor DENOUVION


Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250923-DELIB202589-DE
Reçu le 26/09/2025

